

Pour s'informer et rencontrer
nos conseillers habitat :

Rendez-vous lors de notre permanence à :

MAURIAC

Mairie de MAURIAC
Place Georges Pompidou
15200 MAURIAC
1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h30

ET DANS VOS COMMUNES

sur rendez-vous

- ARCHES
- AUZERS
- CHALVIGNAC
- DRUGEAC
- JALEYRAC
- LE VIGEAN
- MÉALLET
- MOUSSAGES
- SALINS
- SOURNIAC

Graphisme : Oc'téha / Crédits Photos : Oc'téha

Des conseils
gratuits
et personnalisés !

*L'Opération d'Amélioration de l'Habitat
et de Revitalisation Rurale est
pilotee par
la Communauté de Communes du Pays de Mauriac,
l'Etat, l'Anah et mise en oeuvre par Oc'téha.
C'est un service gratuit !*

POUR VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ
AU PROGRAMME
N'ATTENDEZ-PLUS,
CONTACTEZ OC'TÉHA !

*Des conseillers habitat
sont à votre disposition et vous accompagnent
dans vos projets !*

oc'téha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

Place René Amarger
15100 Saint-Flour

Tel : 06 44 51 92 35
07 50 56 69 44

habitatcantal@octeha.fr
www.octeha.fr



OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
ET DE REVITALISATION RURALE



2021-2025

Des aides
pour les propriétaires occupants
ou bailleurs pour :

- La rénovation énergétique
- L'adaptation du logement
- L'habitat dégradé
- La production de logement locatif



LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE HABITATION
ADAPTER VOTRE LOGEMENT À VOS BESOINS
RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

QUELLES CONDITIONS ?

- Être propriétaire ou usufruitier du logement.
- Occuper le logement à titre de résidence principale.
- Remplir des conditions de ressources.
- Le logement doit avoir plus de 15 ans.

QUELS TRAVAUX ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 25% (isolation, moyen de chauffage, menuiserie...), avec une bonification de subventions au-delà de 35%.

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé, mises aux normes.

QUELS AVANTAGES ?

- Des conseils personnalisés
- Un accompagnement sur mesure
- L'amélioration de votre logement
- Des aides exceptionnelles

LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

REMETTRE VOS LOGEMENTS VACANTS
SUR LE MARCHÉ
VALORISER VOS LOGEMENTS LOCATIFS

QUELLES CONDITIONS ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Le logement sera conventionné pendant 9 ans.
- Être propriétaire privé ou être un copropriétaire bailleur (SCI...).
- Les locataires doivent occuper le logement à titre de résidence principale.

QUELS TRAVAUX ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie (isolation, moyen de chauffage, menuiserie...).

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé, mise aux normes.

QUELS AVANTAGES ?

- Défiscalisation possible des loyers (intermédiation locative...)
- Valorisation de vos logements locatifs
- Une équipe locale à votre disposition
- Des conseils gratuits et personnalisés

EXEMPLE DE FINANCEMENT

Un couple de primo-accédant aux revenus modestes vient d'acquérir une maison en Centre-Bourg de Drugeac. Ils souhaitent réaliser des travaux d'économies d'énergies; changement de la chaudière, isolation des combles et remplacement des menuiseries extérieures.

Ils peuvent bénéficier des financements suivants :

Montant total des travaux :
30 000 € HT / 31 650 € TTC

Aides publiques : 19 500 €
Aide Primo-Accédant: 9 000 €

Total des financements mobilisables : 28 500 €

Reste à charge sur le montant des travaux :
1 500 € HT soit 3 150 € TTC



" Nous voulions faire des économies d'énergies et ainsi baisser notre facture mensuelle de chauffage. Grâce aux conseils du chargé d'opérations Oc'téha et aux aides, nous avons aussi changé nos menuiseries.

Grâce aux aides nous avons baissé nos factures énergétiques".

**LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES ARTISANS RGE (FOURNITURE ET POSE)
ET NE PAS AVOIR COMMENCÉ AVANT LES ACCORDS DE SUBVENTIONS.**